Information Municipale Avril 2021



HORAIRES D'OUVERTURE:

MARDI: 14H A 19HMERCREDI: 9H A 12HVENDREDI: 14H A 17H30

CONTACT@MAIRIE-YMARE.FR 474 GRAND'RUE, 76520 YMARE 02 35 79 12 72 MADAME LE MAIRE, MMES & MRS LES ADJOINTS, REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.



SOMMAIRE

| LES ECOLES | 2 |
|-----------------------------------|----|
| SERVICES COMMUNAUX | 2 |
| JEUNESSE | 3 |
| Les mercredis | 3 |
| Le centre de loisirs | 4 |
| CCAS – ACTION SOCIALE | 6 |
| ELECTIONS | 7 |
| ETAT CIVIL | |
| TRAVAUX | 8 |
| URBANISME | 10 |
| CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE | 12 |
| CITOYENNETÉ | 13 |
| LA BOITE A SUGGESTIONS | 14 |
| DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE | 15 |

LES ECOLES

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2021-2022 se feront du lundi 22 mars au vendredi 28 mai 2021 (excepté pendant les vacances de printemps) uniquement sur RDV. Les parents peuvent prendre contact avec le directeur de préférence par mail à 0762608x@ac-rouen.fr ou par téléphone au 02.35.79.12.96

Les inscriptions à l'école élémentaire pour la rentrée 2021-2022 se feront du lundi 17 mai au vendredi 28 mai 2021 aux horaires suivants :

- Tous les mardis de 16h à 18h
- Tous les jeudis de 8h à 16h15
- Tous les vendredis de 17h15 à 18h30

En cas d'impossibilité à ces horaires, prendre rendez-vous auprès de M. BERTE au 02.35.79.12.49 ou par mail à 0760534t@ac-rouen.fr

Pour l'inscription, se munir des pièces suivantes :

- Le livret de famille, la carte d'identité ou la copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Un justificatif récent de domicile
- La dérogation du maire pour les enfants résidant dans une autre commune
- Un certificat de radiation délivré par le directeur de l'école d'origine (si scolarisation en 2020-2021)
- Un certificat de 1ère scolarisation attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires <u>pour</u> une rentrée en petite section uniquement



SERVICES COMMUNAUX

Les inscriptions aux services communaux (cantine, garderie, centre de loisirs...) pour la rentrée 2021-2022 commencent à partir du lundi 22 mars 2021. Vous pouvez retrouver tous les documents sur le site de la commune, <u>rubrique enfance / jeunesse → inscription services communaux</u>. Ces documents sont à nous retourner **EN MAIRIE avant le vendredi 4 juin 2021.**

JEUNESSE



JEUNESSE



JEUNESSE

Le centre de loisirs – stage sportif

En raison de la pandémie, le stage sportif a été annulé et ce sont les enfants qui ont choisi leur propre programme ! Légo master, jeux de stratégie, balle assise, cache-cache commando ...



Prochaine session: Printemps 26 avril au 7 mai

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au vendredi 16 avril pour les vacances de Printemps. Les inscriptions pour l'été sont désormais possibles. Rendez-vous sur le <u>site de la mairie</u> pour connaître toutes les modalités.

| <u>Les 5 sens</u> | | | | | | | |
|--|---------------------------------|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------|--|--|--|
| ALSH – Session de Printemps (semaine 17) | | | | | | | |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | | | |
| Odorat Loto | Ouïe Parcourt à l'aveugle | La vue Reproduction visuel | <u>Le goût</u> Loto | <u>Le toucher</u> Peinture libre | | | |
| | | | | Wy. | | | |

| Avec les papillons | | | | | | |
|--|------------------|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|--|--|
| ALSH – Session de Printemps (semaine 18) | | | | | | |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | | |
| Masque papillon | Fresque papillon | Ma main est un papillon | La métamorphose du papillon | Fabrication d'une chenille | | |

CCAS – ACTION SOCIALE

PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS

Pendant le confinement, les membres de la commission CCAS prenaient régulièrement des nouvelles des aînés âgés de plus de 70 ans. Cette initiative continuera tout au long de la pandémie.

En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie au 02 35 79 12 72.



LOGEMENTS SOCIAUX

Pour faire une demande de logement social, vous devez vous connecter sur le <u>site du gouvernement</u> et remplir le questionnaire. Cette procédure vous permettra d'obtenir un numéro unique qui vous sera indispensable lors de vos diverses démarches.

Deux bailleurs sociaux sont présents sur notre commune : la SIEMOR et HABITAT 76.



PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR

Les bailleurs sociaux présents* dans la commune de

YMARE

HABITAT 76 : 10 logements sociaux dans la commune 15 479 logements sociaux dans la Métropole Rouen Normandie

Coordonnées : Tél. : 0970 828 076 17 rue Malherbe 76100 Rouen www.habitat76.fr

SIEMOR: 19 logements sociaux dans la commune 811 logements sociaux dans la Métropole Rouen Normandie

Coordonnées : Tél. : 02 35 64 87 87 1792 avenue du Général de Gaulle 76350 Oissel www.siemor.fr

Pour faire une demande de logement social sur internet et pour plus d'informations : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/

D'autres informations utiles sur : https://www.metropole-rouen-normandie.fr/demande-de-logement-social

* : sources données RPLS au 01/01/2018

ELECTIONS



Les élections départementales et régionales 2021 qui devaient se tenir en mars sont reportées les 13 et 20 juin 2021.

Pour savoir si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, rendez-vous sur le site servicepublic.fr → Interroger sa situation électorale

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales d'Ymare, rendez-vous en ligne sur le site servicepublic.fr → <u>Demander son inscription sur les listes électorales</u>. Ou en mairie pour remplir le formulaire Cerfa n° 12669*02.

Dans tous les cas, vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Si vous souhaitez donner procuration pour ce vote, à compter du 6 avril 2021 en complément de la procédure « papier » que vous pouvez effectuer en gendarmerie, une téléprocédure sera possible sur le site « maprocuration ».

Accessible depuis un smartphone ou un ordinateur, vous pourrez procéder à une demande de procuration en ligne, cependant, il faudra tout de même vous rendre en gendarmerie pour valider votre démarche et justifier de votre identité.

ETAT CIVIL

Comment refaire sa carte d'identité ou son passeport ?

Il n'est plus possible d'établir votre carte d'identité ou votre passeport à la mairie d'Ymare. Un centre a ouvert en 2020 sur la commune de Mesnil-Esnard pour couvrir la zone géographique du Plateau Est. N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de leur service état civil au 02 32 86 56 56. Vous pouvez également commencer vos démarches par internet sur le site du gouvernement : service-public.fr.

Sur <u>le site de la commune</u>, vous retrouverez la liste non-exhaustive des autres communes pouvant vous accueillir.

Une nouvelle carte d'identité nationale plus sécurisée va prochainement remplacer l'actuel titre d'identité. La mise en œuvre de cette CNI électronique commence en Seine-Maritime à compter du 29 mars 2021, avant d'être progressivement étendue à tout le territoire.

TRAVAUX

Des travaux ont été réalisés par les Services Techniques de la commune afin d'améliorer l'isolation de l'accueil de la mairie.



Quelques équipements dans le Parc du château ont également connu des modifications esthétiques.



TRAVAUX

Pendant les vacances scolaires, quelques travaux ont été réalisés dans l'enceinte de l'école :



Aménagement de l'accès au panneau d'affichage



Un dégât des eaux a entrainé le remplacement du revêtement de sol de la maternelle





Les activités d'espaces verts ont repris, notamment avec le rabattage de la haie située à proximité des cours de tennis.



Un bassin de rétention est en construction rue des Chêneaux.



URBANISME



UN ENJEU POUR NOTRE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES PAYSAGES ET DU CADRE DE VIE

L'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLPi) de la Métropole Rouen Normandie est lancée. Il permettra d'encadrer l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles depuis les voies publiques qu'elles soient implantées sur le domaine public ou privé et d'adapter la réglementation nationale aux enjeux spécifiques de notre Métropole. Une fois approuvé il se substituera aux RLP communaux existants.

Tout l'enjeu du RLP intercommunal est d'améliorer sur l'ensemble du territoire la prise en compte des paysages et de la qualité du cadre de vie. Les 71 communes de la Métropole seront mobilisées pour construire ce projet commun, la concertation et la co-construction avec le grand public seront aussi au cœur de l'élaboration du RLPi. Les habitants, les élus et tous les acteurs concernés pourront s'exprimer à l'occasion de réunions publiques, de débats et la plateforme de concertation « Je participe » sera l'outil privilégié du dispositif de concertation. L'adoption du RLPi est prévue à la fin de l'année 2023, à l'issue d'une enquête publique.

Nous voici donc face à des questions importantes : comment lutter contre la pollution visuelle ? Comment préserver et valoriser nos paysages ? Saisissons-nous toutes et tous de ces enjeux majeurs.

LES TEMPS FORTS DE LA PARTICIPATION HABITANTE



Pour s'exprimer et s'informer
Un registre de concertation, sur lequel le public pourra inscrire ses remarques et contributions, est
mis à disposition dans les 71 communes de la Métropole.

Ce registre est accompagné d'un classeur de concertation pour mettre à disposition du public un ensemble de documents permettant de suivre et comprendre les grands enjeux et étapes de l'élaboration du RLPi.

Des réunions publiques seront organisées aux principales phases d'élaboration du RLPi (Diagnostic, Orientations, Reglement).



Pour participer en ligne
Une concertation numérique sera mise en place via le site « Je participe ». Dès le printemps, il intègrera une plateforme participative avec un forum, une carte participative, des quizz et questionnaires. Il permettra également si vous vous y inscrivez d'être alertés des évènements, de l'ouverture des débats en ligne.







Début mars, une première visite des bois communaux a été effectuée par l'ONF (Office National des Forêts) et les élus municipaux dans l'objectif de mettre en place une gestion forestière durable, écoresponsable tout en valorisant ces espaces.



N'hésitez pas à nous contacter par e-mail ou téléphone pour toute information sur la construction d'un dossier d'urbanisme. Vous pouvez également trouver quelques réponses sur le site de la commune : www.mairie-ymare.fr ou sur le site du gouvernement : Service Public

URBANISME



NE PAS RECOUVRIR AVANT JEUDI 6 MAI 2021 INCLUS



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Métropole Rouen Normandie

Par arrêté du Président n° DUH 21.037 en date du 23 février 2021, le Président a prescrit une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Métropole Rouen Normandie.

Par délibération en date du 8 février 2021, le Conseil Métropolitain a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU, de l'exposé des motifs et des avis des personnes publiques associées le cas échéant.

Ce projet de modification a pour objet :

- De corriger des erreurs matérielles (erreurs d'orthographe, numérotation, pagination, mot en double...)
- De clarifier l'écriture de certaines dispositions réglementaires dans les objectifs poursuivis par le PLU Métropolitain

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 se déroulera du : MARDI 6 AVRIL 2021 AU JEUDI 6 MAI 2021 inclus, soit 31 jours consécutifs

au siège de la Métropole Rouen Normandie (Le 108 - 108 allée François Mitterrand, CS 50589, 76006 ROUEN Cedex), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, et aux sièges (Mairie) de l'ensemble des communes de la Métropole aux jours et horaires habituels d'ouverture au public des Mairies.

Le dossier est également mis à disposition du public sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie à l'adresse suivante : jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr et ce, pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre papier disponible sur l'ensemble des lieux de mise à disposition du dossier
- Sur le registre numérique disponible sur le site internet : jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr
- Par courrier électronique : plu@metropole-rouen-normandie.fr
- Par courrier adressé à :

Monsieur le Président de la Métropole Projet de modification simplifiée n°1 du PLU Métropolitain Le 108 - 108 allée François Mitterrand, CS 50589, 76006 ROUEN Cedex

Au terme de la mise à disposition du public du dossier de modification, le Président en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain qui en délibèrera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.





CE QU'IL S'EST PASSÉ CE **TRIMESTRE**



REOUVERTURE DU BAR-TABAC « AU RENDEZ-**VOUS DES CHASSEURS »**

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Bar-Tabac d'Ymare vient de réouvrir ses portes.

Bienvenue à eux!

L'établissement est ouvert du lundi au samedi de 7h30 à 19h.

DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS POUBELLE

Si vous n'avez pas pu vous rendre à la distribution annuelle des sacs poubelles, qui avait lieu le samedi 13 mars dernier, nous vous invitons à contacter la mairie par e-mail ou par téléphone.

LA BOULANGERIE FAIT **PEAU NEUVE!**



CONSEILS MUNICIPAUX

Un conseil municipal s'est tenu lundi 15 mars 2021 à la salle des fêtes.

Le prochain conseil aura lieu mercredi 7 avril 2021 à 20h30.

Pour rappel, tous les procès-verbaux sont ensuite consultables sur le site internet de la commune, rubrique commune → les conseils municipaux.

FÊTE DU PAYS 2021

Compte-tenu du décret paru le 20 mars dernier, la fête du pays comme vous la connaissez habituellement ne pourra pas se tenir.

Nous gardons tout de même espoir de pouvoir vous rencontrer prochainement autour d'un événement festif.

CITOYENNETÉ



Depuis plusieurs années, la mairie d'Ymare soutient l'association Bouchons 276 en étant point de collecte pour récupérer tous vos bouchons en plastique. N'hésitez pas à venir nous les déposer!



Nous tenons à remercier l'ensemble des habitants pour le respect des consignes sanitaire et des gestes barrières constatés dans les commerces et les établissements recevant du public de la commune.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en Avril, Mai et Juin 2005 doivent se rendre en mairie ou sur le site internet service public avant le 30 Juin 2021, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : Merci de vérifier attentivement que les informations complétées sur le cerfa soient exactes.



(()

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La réglementation précise également que les habitants doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits (instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, animaux...)



LA BOITE A SUGGESTIONS

Dans cette rubrique, nous vous laissons la main. Vous pouvez poser toutes vos questions à Madame le Maire par email à contact@mairie-ymare.fr ou via « la boite à suggestions » à l'accueil de la mairie.

EST-CE QU'UNE BOITE A LIVRES SERA DISPONIBLE PROCHAINENT SUR LA COMMUNE ?

Le projet d'une boîte à livre est en cours. Celle-ci devrait voir le jour d'ici peu!

D'AUTRES
PROJETS DE
LOTISSEMENTS
VONT-ILS VOIR
LE JOUR SUR LA
COMMUNE ?

Aucun projet de prévu. Le but sera dans les années à venir de préserver un maximum les espaces naturels de la commune.

LES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE SUR LE PLATEAU DEBUTERONT A QUELLE DATE ?

La première réunion pour le démarrage du chantier a eu lieu le 05 Février 2021. Les premiers terrassements ont commencé mi-mars. Il s'agit d'un projet intercommunal de longue date qui prend enfin vie!

QUE REPRESENTE LE PERITMETRE DE 10KM OU DE 30KM AUTOUR D'YMARE ?



DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE





Vous pouvez récupérer gratuitement en mairie un titre de transport pour les samedis à faire valider à chaque montée (dans la limite des disponibilités).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2015, lors de la création de Métropole Rouen Normandie en remplacement de la CREA, la commune d'Ymare a procédé à un transfert de compétences, notamment en matière de voiries, d'assainissement et de déchets.

Si vous constatez une anomalie ou que vous rencontrez un problème, leurs services sont joignables via une fiche que vous pouvez remplir en ligne: https://mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole ou au numéro vert : 0800 021 021.





La Métropole Rouen Normandie vous invite à donner votre avis en quelques clics sur plusieurs sujets. N'hésitez pas à participer : https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/

CONTOURNEMENT EST

Les élus, réunis lundi 08 février 2021 en conseil métropolitain, se sont accordés à la majorité pour l'abandon du financement du projet de "Contournement Est de Rouen".

Le (Petit) Echo Récré A4







Projet de la crèche, l'ítínérance ludíque. C'est quoi ?

- La libre circulation des enfants
- La création d'univers ludiques,
- L'enfant auteur de son jeu.

















Les sorties dans le jardin

